

11 déc 2021 -12:56

Appartient à Conseil des ministres du 10 décembre 2021

Garantie d'achat de vaccins GSK pour la grippe pour la saison 2021-2022

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la garantie d'achat de vaccins GSK pour la grippe pour la saison 2021-2022.

Concrètement, le Conseil des ministres donne son approbation afin que l'État belge, via le ministre de la Santé publique, accorde une garantie d'achat de 450 000 vaccins antigrippaux supplémentaires auprès GSK. La garantie d'achat s'applique si les vaccins ne peuvent être délivrés ou vendus à un patient ou à une personne visée par l'arrêté royal portant instructions pour les pharmaciens.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be